

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2024

PROCÈS VERBAL

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire le 20 mars 2024, sous la présidence de M. KASSA Wondwossen, Maire,

Étaient présents : MM. KASSA Wondwossen, FERNANDES Pascal, CHUPAU Laurent, MARTIN Armand, RONDEAU Maël, LOURDEL Stéphane, SELSCHOTTER Sylvain, VASIC Goran, Mmes OLANIER Josette, SZEWEZUK Carmen, LOISEAU Angélique.

Excusés : MM. CHAUVIN Christophe (pouvoir à M. LOURDEL Stéphane), GROENEWEG Jean-Nicolas (pouvoir à M. MARTIN Armand).

Secrétaire de séance : Mme OLANIER Josette.

Début de la séance : 20 H 05

PRÉSENTATION DU RESTAURATEUR – VALIDATION DU PROJET

M. RIBEIRO informe le conseil que son projet d'estaminet rue du Dr Charpentier n'aboutira pas. Il envisage de s'installer à l'ancienne mairie pour ouvrir un bar restaurant, salle de jeux, Escape Game.

Le conseil demande qu'il fournisse un prévisionnel et la mairie se chargera de demander des devis, notamment pour mettre aux normes l'électricité.

L'idée du projet est validée à l'unanimité.

ACCORD NÉGOCIÉ AVEC MME CHAPUIS POUR LES CHARGES DE L'ÉCOLE ET CRÉATION D'UN SYNDICAT

Après avoir pris connaissance de la proposition de Mme CHAPUIS concernant sa participation aux frais de scolarité des enfants d'Aillant sur Milleron, le conseil municipal demande à la rencontrer pour en discuter avec elle.

A la demande du conseil, la convention et le détail des charges 2022 et 2023 leur seront envoyés.

M. MARTIN Armand quitte la séance à 20 h 40.

EQUIPE DE FOOT DE ST MAURICE ET TRAVAUX ENGAGÉS DE RESTAURATION

M. VASIC informe le conseil que l'équipe de foot de St Maurice a demandé à rejouer sur le terrain communal, rue du Stade.

Il demande si le conseil est d'accord, sachant que des travaux sont à prévoir, à négocier avec les dirigeants, la commission travaux et les inspecteurs des équipements sportifs.

L'étude du projet est validée à l'unanimité.

ACHAT TERRAINS JOUXTANT LE CIMETIÈRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal leur proposition d'acquisition faite au Domaine, évoquée lors d'une précédente réunion de conseil, de 5 terrains cadastrés B 202 – 203 – 204 – 205 – 369 d'une superficie totale de 1255 m² appartenant aux époux FOUCHET, décédés, à savoir 2 € le m², soit 2 510 €.

Par courrier en date du 29 février 2024, la Direction Régionale des Finances Publiques propose la vente au prix minimum de 2 550 €, soit 2.03 € le m².

Après en avoir délibéré, à la majorité (9 pour, 2 abstentions), le Conseil Municipal accepte l'acquisition des terrains cités ci-dessus.

Fin de la séance : 21 H 55

Le Maire ;
Wondwossen KASSA

La secrétaire ;
Josette OLANIER